

Chambéry le 4 juillet 2013

Madame Dominique Augé pour l'ARELAG

A

Monsieur le Député,

Nous constatons avec consternation les conséquences de la décision prise par le rectorat de l'Académie de Grenoble pour renforcer la sectorisation dans les inscriptions en lycée ; la conséquence est dramatique pour l'enseignement des langues anciennes qui, jusqu'à présent, attiraient dans les lycées de l'académie des élèves motivés, qui pouvaient ainsi suivre un enseignement humaniste auquel M. Le Ministre a montré son attachement.

L'absence de dérogation permettant aux élèves voulant étudier le latin ou le grec de s'inscrire dans cet enseignement introduit une inégalité inacceptable dans l'école de la République. Le Rectorat a dans un premier temps regroupé l'enseignement du latin et du grec dans un établissement de bassin pour des raisons budgétaires. Dans un second temps, pour la rentrée 2013, il a été décrété que le choix du latin ou du grec n'était plus inscription dérogatoire : il nous semble scandaleux que les élèves hors secteur à l'établissement qui dispense cet enseignement ne puissent plus prétendre à ces choix. C'est tout simplement introduire une ségrégation sociale injuste et illégitime.

De telles mesures vont nécessairement provoquer un tarissement de toute cette filière d'enseignement, alors même que, comme chacun le sait, les besoins d'enseignants en langues anciennes sont patents. On ne peut regretter une défection à l'Université ou au recrutement des Professeurs lors des concours et s'en préoccuper si on fait tout en amont pour précipiter ces abandons.

Nous vous demandons, Monsieur le Député, donc instamment de nous aider à réclamer que les modalités d'inscription en seconde soient révisées pour que les élèves qui choisissent de suivre l'enseignement du latin et du grec puissent le faire quel que soit leur collège d'origine.

Dominique Augé,
Professeur Agrégée de Lettres Classiques au Lycée Vaugelas
Présidente de l'Association ARELAG
(Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes
de l'académie de Grenoble)